



TRANSPORTS FORFAITS AMÉTHYSTE ET MOBILIS

Les forfaits Améthyste et Mobilis sont deux dispositifs d'aides au transport proposés par le Département de Seine-et-Marne. Ils s'adressent aux seniors, aux adultes en situation de handicap, aux anciens combattants et veuves de guerre, sous condition de ressources et/ou de statut. Ils favorisent la mobilité de ces publics sur le territoire.

Le forfait Améthyste

Le forfait Améthyste zones 4-5

Le forfait Améthyste zones 4-5 permet de voyager gratuitement (hors frais de dossier de 22 €/an) :

- sur tous les réseaux de transport en commun (SNCF, RATP et OPTILE),
- toute la semaine dans les zones 4 et 5 en Île-de-France,
- les week-ends, les jours fériés, les petites vacances scolaires, l'été de mi-juillet à mi-août, sur l'ensemble des zones (1 à 5).

Il s'adresse:

- aux personnes de plus de 65 ans, non imposables ou avec un impôt sur le revenu inférieur au seuil de recouvrement, domiciliées en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale),
- aux personnes reconnue handicapée de plus de 18 ans non assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques:
 - → avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%,
 - → ou bénéficiaire de l'allocation aux adulte handicapés (AAH) versée par la caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le forfait Améthyste zones 1-5

Le forfait Améthyste zones 1-5 permet de voyager sur tous les réseaux de transport en commun (SNCF, RATP e t OPTILE) toute l'année sur l'ensemble des zones en Île-de-France moyennant 25 € de participation.

Il est délivré aux anciens combattants et veuves de guerre de plus de 65 ans, sans condition de ressources, so us condition de statut, domiciliés en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale).





Comment faire une demande?

Pour faire une demande de forfait Améthyste, vous pouvez contacter :

le centre communal d'action sociale (CCAS) le plus proche de votre domicile qui se chargera ensuite de transmettre votre dossier de demande au Département de Seine-et-Marne.

Le forfait Améthyste est délivré exclusivement sur une carte Navigo personnalisée (avec votre nom, prénom et votre photo). Pour savoir comment vous procurer une carte gratuite, contacter l'Agence Navigo au 09.69.39.22. 22 (appel non surtaxé).

Une fois validé par le Département, le forfait Améthyste doit être rechargé sur votre pass Navigo sur les automa tes des gares RATP ou SNCF Transilien.

Les coupons Mobilis

Le coupon Mobilis est un forfait journalier qui permet de voyager dans les zones 1-5. Chaque coupon est valable e sur un jour calendaire de 0h à 24h.

Il permet de voyager gratuitement sur l'ensemble des zones en Île-de-France et sur tous les réseaux de transpor t en commun (SNCF, RATP et OPTILE) pour des déplacements occasionnels.

Les coupons Mobilis sont délivrés aux anciens combattants et veuves de guerre âgés de plus de 65 ans, sans c ondition de ressources, domiciliés en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principales).

Attention : l'octroi de coupons Mobilis n'est pas cumulable avec un forfait Améthyste.

Pour bénéficier de coupons Mobilis, la demande doit être faite au centre communal d'action sociale (CCAS) du domicile du demandeur. Le CCAS se charge ensuite de transmettre le dossier de demande au Département de Seine-et-Marne.

En savoir plus

- Les forfaits Améthyste sur le site Île-de-France Mobilités (https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/forfait-amethyste)
- Les coupons Mobilis sur le site de la RATP (https://www.ratp.fr/titres-et-tarifs/mobilis)

À TÉLÉCHARGER



Demande d'abonnement annuel Améthyste - Personne âgée de plus de 65 ans et adulte handicapée PDF - 169.23 κο (/sites/default/files/media/downloads/dt-23-aide-au-transport-personnes-agees-amethyste.pdf)



Demande d'abonnement annuel Améthyste -Ancien combattant et veuve de guerre PDF - 199.75 Ko (/sites/default/files/media/downloads/dt-23-aide-aux-transport-ancien-combatants-amethyste.pdf)



Créé le: 29/06/2020

- Mis à jour le : 11/09/2020